



CARIST (Comité académique des relations internationales scientifiques et techniques)

Réunion du mercredi 14 janvier 2015 14h-17h45

Salon de l'académie, Palais de l'Institut, 23 Quai de Conti, 75006 Paris

Mobilité internationale des doctorants et des chercheurs : enjeux de connaissance, d'attractivité et de compétitivité.

Président du CARIST : Daniel RICQUIER, Vice-président délégué aux relations internationales

SYNTHESE

Le choix du thème du CARIST de janvier 2015 fait écho, d'une part, à une autre réunion du CARIST tenue en 2005 et, d'autre part, à quelques faits d'actualité en 2014 (1).

La mobilité des chercheurs est entrée dans les mœurs. En même temps, elle s'accompagne d'enjeux, tels que le rayonnement d'un pays, aussi bien sur le plan de la qualité de la formation qu'il propose que de son dynamisme économique.

Tous les pays veulent attirer et attirer les meilleurs. Il s'ensuit que chacun aimerait pouvoir se comparer et mieux apprécier son influence.

La mobilité : comment en parler ?

Dans l'étude publiée en 2014 par l'OCDE sur *Careers of Doctorate Holders ANALYSIS OF LABOUR MARKET AND MOBILITY INDICATORS* (2), on peut trouver une image des tendances dominantes pour les pays qui se sont soumis à l'examen mené en 2011-2012. « Le nombre de diplômes de doctorat décernés augmente de façon continue dans les pays de l'OCDE et les résultats montrent un avantage des titulaires de doctorat sur le marché du travail comparé aux autres individus qualifiés en 2009 ».

Mais les indicateurs ne sont pas nécessairement partagés entre tous les pays d'où la difficulté de mettre en place des comparaisons aussi fines qu'on le souhaiterait. Les données, fragmentaires, centrées sur certains champs, ne permettent pas des appréciations d'ensemble. Le suivi des mobilités est par conséquent en deçà des attentes.

L'exemple de ce qui se fait en Allemagne est de ce point de vue intéressant. Le réseau GAIN, créé à l'initiative de la fondation Humboldt réunit les chercheurs allemands aux USA et les informe sur les possibilités qui s'offrent à eux en cas de retour au pays.

Le lancement récent en France du portail « *francealumni* » (3) en vue notamment de la mise en réseau des anciens étudiants étrangers s'inscrira-t-il en complémentarité des dispositifs existants sur lesquels il pourrait d'ailleurs s'appuyer pour gagner en efficacité ?

En 10 ans, le paysage a beaucoup changé. Certains pays, qui n'apparaissaient pas il y a dix ans, sont devenus des acteurs majeurs. Attirer les meilleurs est une activité de plus en plus concurrentielle. Sur un plan européen, cette concurrence prend une coloration particulière. L'Union européenne peut-elle influencer les pays qui la composent et faire gagner ce territoire en accessibilité, en attractivité et en excellence ? Le portail internet lancé par l'UE, EURAXESS, est un outil d'information auprès des chercheurs sur les postes vacants, les recrutements, les possibilités de bourses, ...

Les établissements français - où qu'ils soient - maîtrisent leurs données en matière de mobilité. L'agrégation des données n'est pas pour autant facile sur le plan d'un pays, comme la France. Quelles tendances peut-on dégager ?

La France reste un pays de destination notable : avec 42% d'inscrits parmi les doctorants, la France est, avec la Suisse, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, l'un des pays qui attirent le plus d'étudiants étrangers. Et en termes d'effectifs, la France, avec 30.000 doctorants, se place derrière les États-Unis (144.000) et le Royaume-Uni (38.000). Il semble également que les chercheurs français hésitent moins à partir pour des mobilités dans d'autres pays, s'inscrivant ainsi dans le mouvement mondial.

En 2012-2013, plus de quatre doctorants sur dix sont étrangers (42%) et la présence de ces derniers s'est fortement accrue depuis 10 ans : + 45% avec toujours en 2012-2013, près de la moitié des effectifs de

doctorants étrangers dans les filières sciences et santé. En 10 ans, les effectifs de doctorants étrangers dans les filières “sciences” ont été multipliés par 2.

En matière d’emploi, on aimerait disposer de données aussi précises que celles que donne un dispositif comme le CIFRE qui constitue un tremplin confirmé puisque 70% des bénéficiaires sont parmi les actifs dans les 3 mois qui suivent la fin de leur contrat CIFRE et deux tiers d’entre eux se retrouvent en entreprise.

Mais au-delà, des chiffres bruts, se pose la question de l’impact qualitatif, de l’intérêt des mobilités pour les jeunes chercheurs et du retour sur investissement pour les bailleurs, au demeurant de nature variée en France.

Obstacles et pistes

Les obstacles en France sont encore nombreux et se situent plus spécifiquement au niveau des post-docs qui souffrent d’une législation inadaptée. La prise en compte de l’environnement général dans lequel on va accueillir le chercheur et ses proches est devenue un point plus déterminant. Certaines régions françaises sont d’ailleurs pénalisées par les tarifs des logements. Les rémunérations, prestations et les prélèvements sociaux gagneraient enfin sans doute à s’aligner sur ce que proposent nos principaux concurrents.

Si les procédures administratives (visas, autorisation, ...) ont connu un progrès, la durée des post docs limitée à 18 mois pose question et ne correspond pas nécessairement aux calendriers des laboratoires de recherche y compris ceux qui sont installés au sein des entreprises.

Et il est indispensable que ces périodes de mobilité trouvent une reconnaissance dans la carrière du chercheur.

L’une des clefs de la réussite réside peut-être dans la stratégie. A l’échelle des établissements, cette dernière est aujourd’hui définie. A l’échelle d’un pays, l’Allemagne, pour reprendre cet exemple, a su adapter sa stratégie selon les niveaux et encourager le dialogue entre les différents acteurs : un mélange entre mesures “*top down*” et mesures “*bottom up*” serait donc une des clefs pour que se mette en place une politique efficace de la mobilité.

Compléments et notes

(1) Quelques exemples au cours de l’année 2014

- **Mars 2014** Pierre-Henri Bonno et Etienne Wasmer du Laboratoire interdisciplinaire d’évaluation des politiques publiques – LIEPP ont publié un policy brief: *Y a-t-il un exode des qualifiés français ?*
- Conseil des ministres du **23 juillet 14** et du **22 octobre 2014** ont tous les deux évoqué l’attractivité de la France et le projet de loi relatif au droit des étrangers en France.
- 8 octobre 2014 rapport par la commission d’enquête (M. Yann Galut, rapporteur ; M. Luc Chatel, président) de l’assemblée nationale sur *L’Exil des forces vives de France*
- le **mercredi 3 décembre 2014**, l’AVRIST a organisé une journée d’étude « *Réseaux d’alumni et diplomatie d’influence* »

(2) Laudeline Auriol, Max Misu, Rebecca A. Freeman: *Careers of Doctorate Holders ANALYSIS OF LABOUR MARKET AND MOBILITY INDICATORS*, OECD Science, Technology and Industry Working Papers 2013/04, <http://dx.doi.org/10.1787/5k43nxgs289w-en>.

(3) **Le 26 novembre 2014**, lancement de francealumni.fr, le nouveau réseau social français destiné aux anciens étudiants étrangers ayant fait des études en France.